



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

NOTE DE PRESENTATION

1 – LE CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site de la commune.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année par la collectivité, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et le vote intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le compte administratif a été voté le 02 avril 2024 par le conseil municipal.

Cette note présente les principales informations et évolutions des comptes administratifs du budget principal de la commune.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de la commune.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2023– BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les salaires des agents municipaux, dépenses obligatoires,
- Les fluides et l'entretien des bâtiments, dépenses courantes,
- Les charges financières, intérêts d'emprunt
- Les autres charges de gestion incluant les subventions aux associations, les indemnités des élus

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement pour l'année 2023 s'élèvent à 4 712 259 €.

Pour la commune, elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre et libellé	2022	2023	Evolution
011- Charges à caractère général	1 546 678,43	1 667 567,12	7,81%
012- Charges de personnel	2 361 839,63	2 349 517,46	-0,52%
014- Atténuations de produits	194 941,41	134 444,00	-31,03%
65- Autres charges de gestion	520 791,18	534 712,93	2,67%
66- Charges financières	7 027,70	20 965,31	198,32%
67- Charges exceptionnelles	16 542,90	5 052,00	-69,46%
68- Dotations aux provisions		459,22	100,00%
Dépenses réelles fonctionnement	4 647 821,25	4 712 718,04	1,40%
023- Virement à la section d'investissement	0	0	0,00%
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	427 377,99	225 835,27	-47,16%
TOTAL GENERAL	5 075 199,24	4 938 553,31	-2,69%

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrées en 2023 ont augmenté de 1,40 % par rapport à l'exercice précédent.

➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

Les dépenses courantes de fonctionnement ont augmenté de 7.81 % par rapport à l'année 2022. Ce pourcentage montre que les charges à caractère général sont maîtrisées, or évolution des coûts d'énergie (+ 109 k€)

➤ **Les charges de personnel (chapitre 012) :**

Les charges de personnel (masse salariale, assurance et CNAS) représentent 49,85 % des dépenses réelles de fonctionnement. En 2023, ce chapitre a légèrement diminué.

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014) :**

Ce chapitre diminue de 31%, soit une différence de – 60 497 € qui se justifie par l'absence de prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU pour l'année 2023.

En 2023, la commune a reversé à Agglopolys une partie de la taxe sur le foncier bâti perçue pour les entreprises de la zone d'activité économique « Parc des Châteaux », à hauteur de 128 128€, conformément au pacte fiscal inter communal en vigueur à ce jour.

➤ **Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) :**

Ce poste comprend :

- Les subventions versées aux associations avec un montant de 94 133 €.
- La contribution obligatoire au SDIS (service d'incendie) soit 198 001 €.
- Les indemnités des élus
- Les 10 places réservées à la crèche PARCADIX pour un montant de 102 732 €.

Ainsi que le forfait demandé par les communes accueillant dans leurs écoles des enfants domiciliés à la Chaussée Saint Victor.

➤ **Les charges financières (chapitre 66) :**

Les intérêts des emprunts pour l'année s'élèvent à 21 000 €. Une hausse de ce poste de 198.32% qui se caractérise par la souscription d'un emprunt en 2022. (1 400 000€)

En 2023, il a été contracté un nouvel emprunt de 600 000 €.

➤ **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) :**

Dans ce poste on retrouve les aides aux particuliers, telles que l'aide au permis de conduire et l'opération « un arbre dans mon jardin ». Cette action prend fin en 2023. Ce chapitre a diminué de façon conséquente (-69.46%). Les annulations de titre sur l'année antérieure y sont comptabilisées également.

LES OPÉRATIONS D'ORDRE

➤ **Le chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections :**

Ce chapitre comprend les opérations de dotations aux amortissements des immobilisations ainsi que les opérations de cessions d'immobilisations. En 2023, une cession de parcelle a été effectuée à hauteur de 314 € ce qui explique une diminution de ce poste par rapport à 2022.

LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, accueils de loisirs, concessions cimetière, loyers, locations salles, animations culturelles...), aux impôts locaux, aux dotations de l'Etat et d'Agglopolys.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2023 à 5 556 049 €.

Les recettes se répartissent ainsi :

Chapitre et libellé	2022	2023	Evolution
013- Atténuations de charges	41 562,86	12 135,00	-70,80%
70- Produits de services	301 000,27	367 259,27	22,01%
73- Impôts et taxes	4 092 486,07	4 266 005,88	4,24%
74- Dotations, subventions,	770 708,36	783 441,40	1,65%
75- Autres produits de gestion	44 172,63	51 963,30	17,64%
77- Produits exceptionnels	118 716,62	69 559,51	-41,41%
78- Reprises sur Amortissements		5 685,75	100,00%
Recettes réelles fonctionnement	5 368 646,81	5 556 050.11	3,49%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	116 843,28	7 620.89	- 93,48%
002- Excédent reporté	436 200,00	197 960.71	-54.62%
TOTAL GENERAL	5 921 690,09	5 761 631.71	-2.70%

Les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 3.49 % par rapport au CA de 2022.

➤ **Les atténuations de charges (chapitre 013) :**

Ce poste correspond aux remboursements de salaires des agents en congés maladie par l'assurance. On constate une diminution des recettes du fait de la baisse du nombre d'arrêt de longue maladie des agents.

➤ **Les produits des services (chapitre 70) :**

Les recettes générées par les services à la population (restauration scolaire, garderie, accueils de loisirs et de jeunes, recettes culturelles, ventes concessions cimetière, redevances occupation domaine public...) ont augmenté de 66 259 €. Ce qui représente une augmentation de 22%.

➤ **Les impôts et taxes (chapitre 73) :**

Le produit des impôts locaux (TF, TFNB) a progressé de 4.24% du fait de la revalorisation des bases foncières de 7.1%

La municipalité a fait encore le choix de ne pas augmenter ses taux d'imposition TFB et TFNB.

➤ **Les dotations et participations (chapitre 74) :**

La commune ne perçoit plus la part « dotation forfaitaire » de la dotation globale de fonctionnement, la part « dotation de solidarité rurale » s'élève à 65 856 € pour 2023 contre 56 042 € en 2022.

L'allocation compensatrice reçue au titre des exonération des taxes foncières des locaux industriels (exonérés sur 50 % de leurs bases) s'est élevée à 563 790 € en 2023.

Ce chapitre inclus également :

- Les participations reçues de la Caisse d'Allocations Familiales pour les structures d'accueils des enfants : 63 892 €
 - Les subventions reçues d'organismes divers et du département : 70 630 € pour le conseiller numérique et pour les élections
 - Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement : 14 223 €
- Ces recettes sont constantes.

➤ **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) :**

Ces recettes sont pour l'essentiel les loyers et locations de salles. Une augmentation de 17.64% dû aux locations du Carroir en légère progression et le montant des encaissements des loyers a augmenté de 7 000€.

➤ **Les produits exceptionnels (chapitre 77) :**

Ce poste retrace les opérations de cessions d'immobilisations, les remboursements de sinistres par l'assurance et les dépenses annulées des exercices précédents.

LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Le chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections : Ce chapitre comprend l'amortissement des subventions d'équipement et les opérations entre sections.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DÉPENSES

Les dépenses d'investissement sont celles faisant varier la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions mobilières et immobilières, des acquisitions de véhicules, des études, des travaux de voirie ou sur des bâtiments, et des constructions.

Le montant total des dépenses réelles d'investissements pour 2023 est de 3 210 402 €.

Ces dépenses se détaillent comme suit :

Chapitre et Libellé	CA 2023
0048 à 0132 - Opérations d'équipement	3 109 453.69
10 - Dotations fonds divers et réserves	0,00
13 - Subventions investissements	0,00
16- Emprunts	100 948.17
O20- Dépenses imprévues	0,00
Dépenses réelles d'investissement	3 210 401.86
O40- Opérations d'ordre de transfert entre sections	7620.89
O41 --Opérations patrimoniales	111 957.76
TOTAL GENERAL	3 329 980.51

➤ **Les opérations d'équipement :**

Les investissements importants de l'année 2023 ont été :

- Aménagement espace Montprofond : 368 693 €
- Travaux de voirie : 189 758 €
- Construction centre de loisirs : 2 206 138 €

➤ **Les emprunts (chapitre 16) :**

Le remboursement en capital des emprunts en 2023 s'élève à 100 948 €.

A la fin de 2023, la capacité de désendettement de la commune est de 2,4 années.

LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Le chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections : Ce chapitre comprend l'amortissement des subventions d'équipements et les opérations entre sections.

Le chapitre 041 Opérations patrimoniales : retrace les opérations passées en cours d'année à l'intérieur des comptes d'investissements pour régulariser les travaux en cours et les études.

LES RECETTES

Les recettes réelles d'investissements pour l'année 2023 s'élèvent à 2 612 233 €.

Chapitre et Libellé	CA 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	551 961.96
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés reporté	746 491.25
13 - Subventions d'investissement	713 779.71
16 - Emprunts	600 000.00
Recettes réelles d'investissement	2 612 232.92
O40- Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 835.27
O41- Opérations patrimoniales	111 957.76
OO1 - Excédent reporté	1 626 138.29
TOTAL GENERAL	4 576 164.24

➤ **Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) :**

Ce chapitre comprend essentiellement le remboursement du FCTVA (remboursement par l'état d'une partie de la TVA sur les investissements de 2022), pour 262 103 € et la taxe d'aménagement (taxe sur les permis de construire) pour un montant de 289 858 €. Ces deux recettes cumulées ont augmenté de 351 745 € compte tenu des dépenses plus importantes en 2022 qu'en 2021 pour le centre de loisirs et des constructions qui voient le jour dans les zones d'activités.

➤ **L'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) :**

Cette somme correspond à une partie de l'excédent de la section de fonctionnement dégagé sur l'année 2022 et transféré en section d'investissement, soit 746 491 €.

➤ **Les subventions d'investissement (chapitre 13) :**

Les subventions d'investissements perçues en 2023 concernent :

- Construction accueil de loisirs : 340 132 €
- Création terrain de basket 3x3 : 4 000 €
- Acquisition parcelles Clos du Bourg : 367 848 €

➤ **Les emprunts :**

En 2023, un emprunt de 600 000 € a été contracté auprès du Crédit Agricole pour financer la fin de la construction du centre de loisirs.

LES OPÉRATIONS D'ORDRE

Le chapitre 040 : retrace les dotations aux amortissements des immobilisations de l'exercice 2023, ainsi que les plus-values sur les cessions.

Le chapitre 041 : retrace les opérations passées en cours d'année à l'intérieur des comptes d'investissements pour régulariser les travaux en cours et les études.

L'excédent reporté (001) : de 1 626 138 € est l'excédent dégagé en 2022 sur la section investissement.

Pour l'exercice 2023 :

- La section de fonctionnement dégage un excédent de 823 079 €* qui sera réparti comme suit :
 - 723 079 € pour les besoins de financement de la section investissement du budget primitif de 2024
 - 100 000 € reporté en section de fonctionnement du budget primitif de 2024
 -
- * L'excédent cumulé de fonctionnement intègre le résultat de fonctionnement du Budget Commune de l'année 2023 et le report du résultat du Budget Lotissement Clos de la Voizelle suite à sa dissolution en décembre 2022.
- La section d'investissement dégage un excédent (après intégration des restes à réaliser) de 1 246 184 € reporté sur la section d'investissement du budget primitif de 2024.

A la fin de l'exercice, la commune est endettée à hauteur de 2 028 918 €.

Le personnel :

Au 31 décembre 2023 le personnel de la commune se compose de :

	Au 31/12/2023
Agents titulaires	48
Agents non titulaires	10
Apprentis	2

L'endettement par habitant :

L'endettement par habitant au 31/12/2023 :

$2\,028\,918 / 4\,612 = 440 \text{ €/habitant.}$

Au 31/12/2022, l'endettement par habitant pour la moyenne de la strate (communes de 3 500 à 5 000 habitants) était de 713 €/habitant.